



L'Année Jubilaire de l'Apostolat



ANS la solennelle audience de nos délégués, le 11 octobre 1893, Sa Sainteté Léon XIII avait expressément béni la pensée de faire, de toute notre année jubilaire (1894), une année de *renouvellement* dans l'esprit et la pratique de notre sainte œuvre. Aussi, nous pouvons l'attester, on a exécuté, dans une multitude de centres, de généreux efforts, et l'on a pris de vaillantes résolutions. Mais le moment est venu de mettre, autant que possible, de l'unité dans ces résolutions pratiques et de s'arrêter définitivement, pour chaque centre, à celles qui paraîtront les plus fécondes et, par suite, les plus agréables à ce cœur tout aimable et tout aimant qu'il s'agit de glorifier.

Or, il ne sera pas inutile—croyons-nous—de proposer très brièvement ici les *conclusions du cinquantenaire* qui, d'après les relations venues de toutes parts, nous semblent en effet les plus utiles et les meilleures.

La principale de ces conclusions pratiques, c'est dans ceux de nos cinquante-deux mille centres où elle ne serait pas encore établie—l'institution de la *communion générale et réparatrice des associés*. Cette communion faite en commun en l'honneur du cœur de Jésus, nous l'avons souvent qualifiée, non sans raison, de communion excellemment APOSTOLIQUE.

En plusieurs centres de notre œuvre, les *hommes* de l'apostolat de la Prière se sont, jusqu'ici, particulièrement distingués par l'adoption vaillante et l'organisation très sérieuse de ces *communions réparatrices et apostoliques*, si chères au cœur de Jésus.